

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



Hebdomadaire indépendant d'informations générales N°219 du lundi 11 avril 2022 - Prix: 3 000 GNF - Zone CFA: 500

UFR P.2

Le retour d'Alpha Condé commenté à l'AG du parti de Sidya Touré

Maison centrale de Conakry P.2

L'avocat de Dr Mohamed Diané préoccupé par l'état de santé de son client

Recrutement du sélectionneur de l'équipe nationale P.7

Ce qu'en pense l'ancien international Lucien Beindou Guilao

Décrets P.4

Le juriste Mohamed Camara et le journaliste Alya Camara parmi les cadres nommés au ministère des Affaires étrangères

Après le retour d'Alpha Condé P.6

Le FNDC demande l'ouverture du procès des crimes de sang

RPG Arc-en-ciel P.5

Ces départs qui ne passent pas inaperçus

Interview Transition, assises nationales, demande de la CEDEAO

La lecture qu'en fait Boubacar Siddighy Diallo

P.3



Edito à vue d'Aigle

Que l'exploitation minière profite enfin aux Guinéens !

Le premier président de la Guinée indépendante, Ahmed Sékou Touré, aimait rappeler, avec une bonne dose de fierté, à ses interlocuteurs étrangers que son pays est un scandale géologique où tous les métaux précieux se sont donné rendez-vous. Malgré l'immense richesse de leur sous-sol et l'implantation de nombreuses sociétés minières aux quatre coins du pays, les Guinéens, dans leur écrasante majorité, continuent de vivre dans la précarité...P2

Edito à vue d'Aigle



Que l'exploitation minière profite enfin aux Guinéens !

Le premier président de la Guinée indépendante, Ahmed Sékou Touré, aimait rappeler, avec une bonne dose de fierté, à ses interlocuteurs étrangers que son pays est un scandale géologique où tous les métaux précieux se sont donnés rendez-vous. Malgré l'immense richesse de leur sous-sol et l'implantation de nombreuses sociétés minières aux quatre coins du pays, les Guinéens, dans leur écrasante majorité, continuent de voter dans la précarité.

Le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya a rencontré le vendredi 8 avril, au Palais Roi Mohammed V, les représentants des sociétés minières implantées en Guinée pour les interpeller sur le respect des engagements et contrats signés avec l'État guinéen. Le tombeur d'Alpha Condé a ainsi insisté sur l'impérieuse nécessité de transformer la bauxite sur place, en lieu et place de l'exportation de la matière brute. Il leur a été clairement demandé dans ce sens de construire des raffineries. Ce qui, dans une large mesure, créera de la richesse et de l'emploi dans le pays. Reste à savoir si ces miniers, qui se croient certainement forts de quelque chose, accepteront si facilement de se plier aux injonctions des autorités de la transition, à leur tête l'ancien commandant du groupement des Forces spéciales. Les mois et les années nous apporteront la réponse à cette préoccupation légitime.

Il faut reconnaître que depuis leur prise de pouvoir, dans les conditions que l'on sait, le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD ont posé des actes et pris des décisions dans lesquels se

reconnaissent beaucoup de Guinéens de l'intérieur et de l'extérieur. Le dernier cas en date est ce rappel à l'ordre des miniers qui, majoritairement, ne respectent pas leurs obligations contractuelles, au détriment de la population guinéenne qui ne demande qu'à bénéficier de l'exploitation des ressources minières dont regorge leur pays.

A ce jour, l'on peut aussi se réjouir des poursuites engagées par la CRIEF (Cour de répression des infractions économiques et financières) et de la campagne de récupération des biens et des domaines de l'État. Des opérations qui ne devraient pas être perçues comme des chasses aux sorcières. La Guinée est et restera une famille indivisible. Dans les débats et les discours, chaque Guinéen se doit d'éviter de dresser des Guinéens contre d'autres Guinéens sur des bases irrationnelles, comme l'ethnie, la région, la religion ou l'obédience politique. La réussite de la transition en cours doit être l'affaire de tous.

Kèfina Diakité

UFR

Le retour d'Alpha Condé commenté à l'AG du parti de Sidya Touré

Le samedi 9 avril, l'UFR a tenu son assemblée générale hebdomadaire. Une occasion qui a été mise à profit par les cadres du parti de Sidya Touré pour commenter le retour de l'ex-président Alpha Condé, après un séjour médical à Abu Dhabi, aux Emirats arabes unis.



Dans son intervention, de circonstance, le 1er vice-président du parti, Bakary Goyo Zoumanigui, a indiqué que le retour au pays d'Alpha Condé est une victoire du peuple de Guinée.

« Alpha Condé a été ramené au pays. Et, c'est une victoire du peuple de Guinée. Parce que c'est le peuple de Guinée qui a exigé qu'il faut ramener Alpha Condé au pays. Déjà certains de ses anciens minis-

tres sont à l'hôtel 5 étoiles de Coronthie. La roue de l'histoire tourne. C'est pourquoi dans la vie, si tu ne peux pas faire du bien, ne fais pas de mal. Et, le pouvoir n'est pas fait pour faire du mal, c'est fait pour faire du bien. En 11 ans, nous savons ce que nous avons vécu. Aujourd'hui personne ne nous dira le contraire. On pensait que c'était le bon choix. Voilà, la preuve est là. On ne l'apprend à personne, en Guinée ici nous savons qui est Alpha Condé. Si on vous dit l'argent que ce régime a détourné, il n'y a pas de comparaison de tous les gouvernements qui sont passés depuis Sékou Touré jusqu'à Dadis. Il n'y a pas de corruption, de détournement autant que lorsque Alpha Condé a été président. C'est des milliards de dollars qui ont été volés par cette équipe. Il n'a rien de positif pour le pays », martèle le premier vice-président de l'UFR.

Tidiane Diallo

Maison centrale de Conakry

L'avocat de Dr Mohamed Diané préoccupé par l'état de santé de son client

Le vendredi 8 avril, à la faveur d'une conférence de presse animée par les avocats chargés de la défense de des anciens ministres du gouvernement Kassory Fofana, Me Sidiki Béréte a révélé que l'état de santé de l'ex-ministre de la Défense nationale serait préoccupant.

Le 6 avril dernier, Dr Mohamed Diané et trois autres caciques du régime d'Alpha Condé (Kassory Fofana, Oyé Guilavogui, Diakaria Koulibaly) ont été placés sous mandat de dépôt à la Maison centrale de Conakry pour des faits de détournement de deniers publics. Le vendredi 8 avril, à la faveur d'une conférence de presse animée par les avocats chargés de la défense de ces anciens ministres du gouvernement Kassory Fofana, Me Sidiki Béréte a révélé que l'état de santé de l'ex-ministre de la Défense nationale serait préoccupant.



« Dr Mohamed Diané vient de subir une intervention chirurgicale, ça ne fait même pas deux semaines. On a envoyé une copie à la gendarmerie d'enquête. Le procureur le sait. On a fourni les actes médicaux. Mais il est gravement malade. Donc, sa détention serait très risquée, ce n'est pas normal. Et plus grave, ce qui est inadmissible, le procureur a tiré la réorientation sur la base de l'article 462 qui dit que le procureur peut requérir l'ouverture d'une information si l'audience ne peut pas être tenue. Mais malheureusement, il doit requérir devant la juridiction de jugement, le procureur même s'il est spécial n'a

pas le pouvoir de saisir une juridiction de jugement et retirer la procédure et envoyer à l'information. Ce sont des violations extrêmement graves. La détention n'est pas justifiée. Actuellement, nos clients sont séquestrés, c'est ça le mot. Parce que quand on est en flagrance, on ne peut pas faire deux mois de va-et-vient à la gendarmerie alors que vous êtes en flagrance. Pendant ce temps, nos clients dormaient à la maison,

les passeports sont retirés, les comptes sont gelés, personne ne peut sortir, il n'y a pas de risques. Alors si on transfère le dossier à Monsieur le procureur, il l'oriente en flagrance. S'il doit décider, nous, nous exigeons la tenue de l'audience le 11 avril », a indiqué Me Sidiki Béréte, un des avocats des membres du gouvernement Kassory. Affaire à savoir.

Tidiane Diallo

Interview Transition, assises nationales, demande de la CEDEAO

La lecture qu'en fait Boubacar Siddighy Diallo

Le président de l'UMP donne sa position par rapport à la révision des listes électorales, aux assises nationales, au délai de la transition et à la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif. Sur ces différentes questions, les avis de Boubacar Siddighy Diallo divergent. Si certains leaders politiques optent pour la patience en ce qui concerne la publication de l'agenda de la transition, afin de connaître le délai imparti, lui pense tout à fait le contraire. Pour connaître la position de l'Union pour un Mouvement Populaire, un de nos reporters est allé à la rencontre du président de cette formation politique. À travers une interview accordée à notre rédaction le mercredi 06 avril 2022, Boubacar Siddighy Diallo a déploré les menaces de sanctions proférées par les dirigeants de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest à l'encontre de la junte militaire guinéenne. Lisez :

L'Aigleinfos : Depuis le 05 septembre, aucun agenda n'a été fourni par le CNRD. Comprenez-vous cet état de fait ?

Boubacar Siddighy Diallo : Depuis le 05 septembre, le CNRD n'a pas donné un chronogramme et une date, mais le CNRD a quand même rassuré les Guinéens sur son intention d'aller à des assises nationales et que la date sera fixée par l'ensemble des forces vives de la nation. Et les assises intègrent l'ensemble des forces vives de la nation. Ces assises, c'est vérité et réconciliation. Aujourd'hui à mon avis, il ne faudrait pas mettre la charrue avant les bœufs. L'ensemble des thématiques débattues autour des assises va intégrer toutes les préoccupations des populations et au bout on va essayer de sortir avec un plan d'action, qui va définir l'ensemble des activités à mener dans les différents cadres qui rythment la transition. Et pour chaque thématique et chaque activité, il y a un timing à définir et l'ensemble des timings-là vont définir la durée. Maintenant, elle peut être discutable et qu'on s'accorde avec les politiques sur la faisabilité. Si la durée est jugée longue, alors il faut revoir les thématiques, les réduire pour ramener la durée à une proportion normale. Si elle est courte également, on peut discuter pour la rallonger à une proportion acceptable, voilà ma lecture des choses. Si les politiques réclament une date au CNRD, ça veut dire que les politiques acceptent que le CNRD impose une date. À mon avis, le CNRD n'a pas mis fin à un ordre constitutionnel établi pour juste passer de nouvelles élections. Ce serait un non-sens. Il y a un calendrier à démultiplier, il y a des actions à poser et des acquis attendus, il va falloir poser ces actes-là et obtenir ces acquis, avant de passer la main, sinon ça ne sert à rien d'avoir débarqué le président légalement élu. Donc, à mon avis aujourd'hui on attend les assises pour qu'on essaye ensemble de fixer les paramètres de la transition.

L'Aigleinfos : La CEDEAO a par ailleurs haussé le ton pour demander à la junte de présenter un calendrier acceptable d'ici un mois pour la transition guinéenne, le 25 mars dernier à l'issue d'un sommet extraordinaire. Qu'est-ce que vous pensez de cette recommandation des dirigeants ouest-africains ?

Boubacar Siddighy Diallo : Les résolutions prises par la CEDEAO me paraissent irréalistes. La CEDEAO est une institution internationale regroupant des États souverains. Et dans chacun des États, le principe constitutionnel dispose que la souveraineté appartient au peuple qu'il exerce par le biais de ses représentants élus. Donc, c'est les peuples des différentes composantes de la CEDEAO qui incarnent la souveraineté de chaque État. Alors si la CEDEAO est mise en place



pour travailler dans le cadre du bien-être de ces populations, les sanctions doivent être d'abord de nature à préserver les intérêts directs de ces populations-là. Mais on a vu le cas du Mali lorsqu'ils (les membres) ferment les frontières, ils gèlent les avoirs des banques centrales du pays, les premières conséquences sont ressenties directement par les populations à la base. Avant que les dirigeants ne soient embêtés ou qu'ils soient dans une situation de difficultés due aux sanctions, les peuples auront fini de crever. Alors si les décisions des institutions sous-régionales africaines ont pour incidence d'étouffer et d'augmenter la précarité des citoyens, je crois que les décisions n'ont pas de sens et sont irréflechies et émotionnelles. En plus, pour le cas du Mali, la CEDEAO a pris des mesures qui ne sont pas de nature à refléter des décisions issues des textes la constituant. Il n'y a aucune disposition légale qui donne droit à la CEDEAO de fermer les frontières d'un État membre et la CEDEAO a pris ces mesures. Il n'y a aucune disposition légale qui donne droit à la CEDEAO de geler les avoirs des banques centrales d'un pays membre. Donc, à partir de là, la CEDEAO s'est auto-flagellée, c'est-à-dire qu'elle pose des actes à incidence juridique criminelle illégale et injustifiée, dont le but est essentiellement d'étouffer l'économie du pays. Et lorsque l'économie d'un pays est étouffée, c'est les populations à la base qui ressentent les premiers et les derniers. Donc à quoi ça sert que la CEDEAO menace la Guinée de sanctions, lorsque le peuple de Guinée unanimement, majoritairement a soutenu l'élan du CNRD. Moi je ne peux pas souscrire à une telle démarche. La CEDEAO doit d'abord montrer qu'elle est soucieuse du bien-être des populations, mais vous allez voir les premières sanctions si elles arrivent, c'est de priver de voyage les membres du CNRD et du gouvernement. Ce qui en soi va toucher directement les dirigeants, mais ils risqueraient de prendre les mesu-

res de fermer les frontières guinéennes avec les pays limitrophes, ce qui va impacter non seulement la Guinée mais aussi tous les pays qui tirent l'essentiel de leur commerce de la Guinée. Vous avez vu quand les frontières ont été fermées, les prix des denrées ont grimpé parce que le Sénégal reste fortement lié à la Guinée, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone également. Aujourd'hui, si le Sénégal ferme ses frontières avec le Mali, 65% des importations à partir du port sont destinées au marché malien. Aujourd'hui ça c'est fermé, donc cela réduit drastiquement les recettes du port de Dakar. S'ils ferment les frontières avec la Guinée également cela risque encore de prendre un coup sérieux pour l'économie sénégalaise. Et après ils vont dire de fermer vers le Burkina, finalement ce sont les mêmes pays qui exécutent les mêmes décisions qui vont souffrir, plus que les pays qui sont mis dans cet embargo. Moi je crois que la CEDEAO doit plutôt intégrer l'ensemble des aspirations des peuples dans des conditions transitoires. Pourquoi le peuple de Guinée soutient le CNRD? Et pour arriver à quelles fins? Ce n'est pas à cause d'une date qu'il faut mettre tout le peuple dans une punition collective. L'UMP ne partage pas l'idée de la CEDEAO à menacer les pays ou à les mettre sous embargo, comme s'il y a un supra-État qui décide sur les autres États. On n'est pas dans un État fédéral où la CEDEAO est l'État fédéral et les autres États membres d'une fédération. L'État fédéral prend une décision et l'impose aux autres. Nous ne sommes pas aux États-Unis. C'est quand même une association de libre adhésion. Alors si ça ne va pas les uns finiront par se retirer. La CEDEAO n'aura plus de contenu et je ne crois pas que ça va dans le sens de redynamiser et de renforcer les institutions sous-régionales et même les États. Et cela risque même de mettre en mal les États voisins, parce que si un État ferme ses frontières à côté d'un autre, ça

laisse un précédent qui risque de jouer défavorablement dans les politiques étrangères entre ces États. Pour moi la CEDEAO n'a pas à menacer, elle a à comprendre et à intégrer l'ensemble des préoccupations, pour qu'ils (les chefs d'État membres) puissent envoyer des facilitateurs, pour permettre aux États de passer ce cap de transition, dans des situations confortables pour les populations.

L'Aigleinfos : Pour la réussite de cette période cruciale pour les Guinéens, de nombreux leaders politiques ont exigé la mise en place d'un cadre de dialogue permanent pour pouvoir discuter des questions essentielles, notamment le chronogramme électoral. Cependant, la junte a commencé par les assises nationales. A votre avis, est-ce qu'il s'agit d'une bonne démarche? Est-ce que vous faites partie de ceux-là qui réclament un dialogue inclusif ?

Boubacar Siddighy Diallo : Tous les partis sont demandeurs du cadre de dialogue inclusif. Ce cadre va nous permettre d'échanger entre les politiques et le CNRD sur l'ensemble des thématiques du processus de gestion de la transition. C'est effectif, on a demandé ça, mais le CNRD n'a pas donné suite. Mais à l'UMP, nous pensons que même si on commence par les assises, ce qui est une très bonne chose, nous sommes partie prenante, on soutient l'idée. Au cours des assises, on peut soulever l'ensemble des problèmes qui sont d'actualité et pour lesquels, il faut donner suite, y compris le cadre de dialogue. Lors des assises puisque c'est vérité et réconciliation, on dit la vérité au CNRD, qu'il ne peut pas seul gérer le processus de la transition sans les politiques, ça c'est une vérité. Maintenant la réconciliation viendrait avec des propositions de sortie de cette crise, pour que tout le monde soit content. Et je ne pense pas que le CNRD puisse organiser des assises lors desquelles les thématiques vont rester sans suite. En ce moment, ça donnera l'aperçu d'un travail inachevé. Pour moi, les gens doivent accepter de venir autour de la table pour parler de tout ça.

L'Aigleinfos : Du regard de politicien, à quoi peut-on s'attendre ? Est-ce qu'on peut déjà parler d'un rallongement de la période de transition ?

Boubacar Siddighy Diallo : Pour moi, le CNRD a dit nous allons faire la refondation de l'État et la refondation c'est reprendre des bases qui n'existaient pas ou refaire celles qui existaient mal. Dans ce processus-là, ils ont mis en place la CRIEF, ils sont en train de récupérer les biens de l'État, de réformer l'administration civile ou militaire. Ils sont en train aujourd'hui de donner une nouvelle perception sur la gestion de la chose publique. Ce qui est une très bonne chose. Maintenant de l'autre côté, les gens peuvent continuer politiquement à suspecter

des intentions qu'on peut leur créditer, c'est de bonne guerre. Mais jusqu'à présent ce qui reste clair, le CNRD a dit nous ne ferons partie d'aucune prochaine élection et nous, et les membres du gouvernement. Ce qui est une garantie forte de leur neutralité par rapport à ce jeu politique, qui va commencer à s'installer dès lors qu'on va poser les bases pour arriver à une nouvelle élection. Maintenant, dire que à quoi on va s'attendre, on s'attend à ce qu'ils (les membres du CNRD) mènent à bout leur refondation au bout de laquelle, nous allons parvenir à avoir un fichier électoral propre et un calendrier électoral clair et des échéances électorales qui vont suivre le cours de la normale, en respectant les principes démocratiques et légaux. Si tel est le cas, alors nous allons continuer à les soutenir et la transition finira en beauté. Maintenant, si lors de ce processus, il y a des manquements, on va essayer de les soulever. C'est pourquoi le cadre de dialogue est important, parce qu'en ce moment au lieu de déporter les incompréhensions dans la rue, il y a un cadre qui nous permettra de porter l'ensemble des revendications autour de la table, pour que chacun puisse prendre connaissance et en être conscient de l'enjeu ou de l'impact de sa position, par rapport au processus pour lequel tout le monde se donne les mains, pour qu'il y ait quand même une réussite. Je crois qu'on parle de rallongement, que lorsque ce qui est prévu doit être dépassé. Pour le moment, la prévision n'est même pas fixée, parce qu'il n'y a pas de délai. Mais ce qui est clair, quel que soit le délai qui doit être fixé, il doit être conforme à un chronogramme qui va être consensuel, parce qu'une transition est essentiellement consensuelle et d'ordre normatif. Et les actes qui doivent être posés doivent répondre à des impératifs de réformes qui justifient même la transition, sinon rien ne justifie un coup d'État. On ne peut pas faire un coup d'État pour organiser une élection. Donc, si on a fait un coup d'État et qu'on a bénéficié d'une légitimité, du jamais vu, on doit poser un acte qui justifie cela pour le bien du processus, du pays et de la nation. Attendons de savoir aujourd'hui quel est le chronogramme, quels sont les délais pour chaque activité et quel est le délai global. À ce moment-là, on va maintenant voir la mise en œuvre et ensemble on va commencer à apprécier, est-ce que c'est rassurant ou pas, mais pour l'instant je crois que créditer d'une mauvaise foi serait très hâtif. Il faut donc attendre de savoir quel est le sens de l'orientation des choses, après on va critiquer ce qui n'est pas bon et soutenir ce qui est bon.

Interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo

Décrets

Le juriste Mohamed Camara et le journaliste Alya Camara parmi les cadres nommés au ministère des Affaires étrangères

Le mardi 5 avril 2022, dans un décret lu à la télévision nationale, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a nommé plusieurs cadres au ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger. Parmi eux, il y a le juriste Mohamed Camara et le journaliste Alya Camara.

I-Cabinet

1-Conseiller Principal : M. Ousmane Diao Baldé, Juriste, ancien ambassadeur en service au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger

2-Conseiller chargé des questions de Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger : M. Mohamed Chérif Diallo, précédemment ambassadeur de Guinée près la République italienne et autres organisations internationales

3-Conseiller Juridique : M. Jean Pierre Condé, Consultant juridique

4-Conseiller chargé de la Communication : M. Alya Camara, Journaliste à la Radio Télévision Guinéenne (RTG)

5-Conseillère chargée de Missions : Mme Aminata Camara, confirmée

6-Attachée de cabinet : Mme Rabia Aissatou Condé, confirmée

II- Direction Générale

7-Directrice générale des relations multilatérales : Mme Oumou Diallo, ancienne Directrice générale adjointe des organisations internationales au Ministère de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine

8-Directeur général adjoint des relations internationales multilatérales : M. Pierre Monémou, précédemment chef de section organisation sous-régionale au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger

9-Directeur général des relations bilatérales : M. Boynan Fangamou, précédemment Directeur général Afrique Moyen-Orient au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger

10-Directrice générale adjointe des relations bilatérales : Mme Djamilatou Diallo, précédemment cheffe de la division Afrique du Nord-Australe et de l'Est à la direction générale de la Coopération du Ministère de la Coopération internationale et de l'intégration africaine

11- Directeur général de l'Intégration Africaine : Elhadj Ibrahima Diallo, précédemment Directeur général du Bureau de Stratégie et de Développement

12- Directrice générale adjointe de l'Intégration Africaine : Mme Cénie Françoise Haba, précédemment cheffe de section Pays des Balcons à la direction générale Amérique-Europe-Océanie au Ministère de la Coopération internationale et de l'intégration africaine

13- Directeur général des Affaires Juridiques et Consulaires : M. Mohamed Camara, Juriste en service au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération internationale, de



l'intégration africaine et des Guinéens de l'Etranger

14- Directeur général adjoint des Affaires Juridiques et Consulaires : M. Alpha Ibrahima Diallo, précédemment Directeur général adjoint Europe-Amérique-Océanie, au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger

15- Directeur général des Guinéens de l'Etranger : M. Mamadou Saidou Barry, précédemment Directeur général adjoint à la direction générale des Guinéens de l'Etranger

16- Directeur général adjoint des Guinéens de l'Etranger : M. Sékou Grovogui, précédemment sous-directeur promotion de l'Habitat et Logement à la direction générale des Guinéens de l'Etranger

17- Directeur général du Protocole : M. Framoi Mara

18- Directeur général du Protocole : M. Mohamed Dramé

19- Directeur général de la coordination eu de suivi des Aides : M. Alpha Pathè Barry, précédemment chef de division suivi, exécution et évaluation des projets à l'inspection générale du Ministère de la Coopération internationale

20- Directeur général adjoint de la coordination eu de suivi des Aides : M. Mohamed Camara, précédemment sous-directeur chargé de l'Afrique à la direction générale Afrique-Asie-Moyen-Orient

III. Services Rattachés

21- Directrice générale du bureau d'appui à la coopération avec l'Union Européenne : Mme Magnanba Kandé, précédemment conseillère chargée de Missions au Ministère de la Coopération internationale et de l'intégration africaine

22- Directeur général adjoint du bureau d'appui à la coopération avec l'Union Européenne : M.

Mamadi Dramé, précédemment Directeur général adjoint des Organisations Internationales au Ministère de la Coopération internationale et de l'intégration africaine

IV. Organismes Publics Autonomes

23- Directrice générale de l'Agence Guinéenne de Coopération Technique : Mme Sona Barro, précédemment Directrice générale de l'Intégration africaine,

au Ministère de la Coopération internationale et de l'intégration africaine

24- Directrice générale adjoint de l'Agence Guinéenne de Coopération Technique : M. Mohamed Lamine Touré

25- Directeur général du Centre de Formation et de Perfectionnement Diplomatique : M. Mohamed Lamine Traoré, précédemment Directeur général adjoint du Centre de Formation et de Perfectionnement Diplomatique

26- Directeur général adjoint du Centre de Formation et de Perfectionnement Diplomatique : M. Antoine Camara, précédemment sous-directeur du centre de formation et de perfectionnement diplomatique

27- Directeur général de l'Observatoire Guinéen des Migrations : M. Fana Tolno, précédemment sous-directeur Migration, Insertion à la direction générale des Guinéens de l'Etranger

28- Directeur général adjoint de l'Observatoire Guinéen des Migrations : M. Mohamed Djiba Fofana, Directeur du département coopération technique Sud-Sud et Triangulaire, au Ministère de la Coopération internationale et de l'intégration africaine

29- Directrice générale du Fonds d'Assistance des Guinéens Rapatriés : Mme Mamakalas

Traoré, précédemment Directrice générale adjointe Afrique-Asie et Moyen Orient au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger

30- Directrice générale adjointe du Fonds d'Assistance des Guinéens Rapatriés : Mme Koumandjoba, précédemment sous-directrice des organisations intergouvernementales au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger

V. Services d'Appui

31- Inspecteur général : M. Sékou Conté

32- Inspectrice générale adjointe : Mme Elizabeth Marie Elène Kissinbo, précédemment chargée d'Etudes au Ministère de la Coopération internationale et de l'intégration africaine

33- Directeur général du Bureau de Stratégie et de Développement : M. Lanciné Kanté, précédemment Inspecteur général au Ministère de la Coopération internationale et de l'intégration africaine

34- Directeur général adjoint du Bureau de Stratégie et de Développement : M. Sény Soumah

VI. Organes Consultatifs

35- Secrétaire générale de la Commission nationale de la Francophonie : Mme Hadiatou Sow

Kéfina Diakité

France Macron et Le Pen qualifiés pour le second tour

Selon les estimations de notre sondage Ipsos-Sopra Stéria pour France 2, France Inter, Public Sénat et LCP-AN, Emmanuel Macron et Marine Le Pen vont rejouer le match de 2017. Le président sortant arrive en tête avec 28,5% des voix, talonné par la candidate RN à 23,6%. En 2017, Emmanuel Macron était aussi arrivé en première position avec 24,01% des suffrages, alors que Marine Le Pen avait finalement rassemblé 21,30% des voix.

Comme en 2017, Jean-Luc Mélenchon réalise un score très élevé mais échoue aux portes du 2nd tour en récoltant 20,1% des voix, contre 19,58% il y a 5 ans. Finalement très loin du trio de tête, Éric Zemmour rassemble 7,2% des suffrages exprimés, un score relativement faible par rapport à l'attention médiatique suscitée par le candidat de Reconquête.

Du côté de Valérie Pécresse, le score réalisé est aussi extrêmement faible, avec 5% des voix, alors que François Fillon avait réalisé 20,01% il y a 5 ans. Selon l'évolution de son score, la campagne de la candidate LR

pourrait ne pas être remboursée.

Derrière suit Yannick Jadot, qui rassemble 4,4% des voix. Un score plus élevé que celui de la dernière candidate écologiste à être allée jusqu'au bout, Eva Joly, qui avait fait 2,31% des voix en 2012, mais qui reste probablement en dessous des objectifs affichés en début de campagne.

Alors qu'au contraire, Jean Lassalle réalise un meilleur score qu'en 2017, avec 3,3% des voix contre 1,21% il y a 5 ans.

Le communiste Fabien Roussel réalise finalement un score honorable (2,7%) pour une première candidature communiste depuis 2007, où Marie-George Buffet avait récolté 1,93% des suffrages, mais en dessous de son niveau dans certains sondages pendant la campagne.

Nicolas Dupont-Aignan ne réitère pas sa performance de 2017 en ne



rassemblant que 2,3% des suffrages, contre 4,70% il y a 5 ans. Anne Hidalgo réussit pour sa part à battre le score historiquement bas de Benoît Hamon (6,36%) avec seulement 2,1% des voix.

Seuls les deux candidats anticapitalistes font moins bien, avec 0,8% pour Philippe Poutou (NPA), un score semblable à ses 1,09% de 2017, et 0,8% pour Nathalie Arthaud (LO), contre 0,64% en 2017.

Avec radioclassique

Alpha Condé à Conakry Le retour de l'ancien président diversement apprécié

Le vendredi 8 avril, dans un communiqué lu à la télévision nationale, le CNRD a annoncé le retour de l'ancien président Alpha Condé à Conakry après un séjour médical à l'étranger.



Pour rappel, c'est le 17 janvier 2021 que le président déchu s'est embarqué à l'aéroport international Ahmed Sékou Touré pour ses soins à Abu Dhabi, aux Emirats arabes unis. Après son renversement le 5 septembre, Alpha Condé a été détenu dans un premier temps au palais Mohammed 5 avant d'être transféré à la résidence de son épouse Hadja Djènè Kaba à Landréah, dans la commune de Dixinn. Dans un communiqué en date du 31 décembre 2021, le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) l'a autorisé à aller se faire soigner à l'extérieur. Une perspective qui avait fait réagir au sein de la classe politique guinéenne.

Ces derniers temps, des voix plus ou moins autorisées se sont élevées pour exiger le retour de

l'homme qui aura présidé aux destinées de la Guinée ces 11 dernières années. Pour beaucoup d'observateurs, les images de la célébration du 84ème anniversaire du fondateur du RPG et la fuite d'un enregistrement audio qui a été attribué ont certainement amené le CNRD à le faire revenir au pays. Il faut dire aussi que le retour d'Alpha Condé coïncide avec l'emprisonnement de ses proches collaborateurs dans le gouvernement et dans le parti, pour des faits de détournement de deniers publics: Dr Ibrahima Kassory, Dr Mohamed Diané, Diakaria Koulibaly, Oyé Guilavogui. Va-t-il avoir les mêmes ennuis judiciaires que ces derniers ? Attendons de voir.

Kèfina Diakité

Aéroport international Ahmed-Sékou-Touré Dr Ousmane Kaba empêché de s'embarquer à bord d'un avion d'Air France

Le samedi dernier, Dr Ousmane Kaba, le président du PADES a été empêché de quitter le pays à partir de l'aéroport international Ahmed Sékou Touré. Il s'agit de Dr Ousmane Kaba du PADES qui s'apprêtait hier samedi à s'embarquer à bord d'un avion de la compagnie Air France.



Sous le régime Alpha Condé, l'on s'en souvient, certains opposants politiques (Cellou Dalein Diallo, Fodé Oussou Fofana, Sidya Touré) ont été interdits de quitter le pays, suite aux violences postélectorales de 2020. Une interdiction qui a été dénoncée aussi bien par leurs partis respectifs que par les organisations de défense des droits de l'homme.

Au lendemain du coup d'Etat perpétré le 5 septembre 2021 par le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD), beaucoup ont pensé, naïvement peut-être, que la donne allait

changer positivement. Mais à leur grande surprise, les Guinéens ont appris le week-end dernier qu'un leader politique a été empêché de quitter le pays à partir de l'aéroport international Ahmed Sékou Touré. Il s'agit de Dr Ousmane Kaba du PADES qui s'apprêtait le samedi à s'embarquer à bord d'un avion de la compagnie Air France.

Sur son compte Facebook, le fondateur de l'université Koffi Annan de Guinée a réagi en ces termes: « Le nouveau pouvoir exige une autorisation de sortie délivrée par le secrétaire général à la présidence ou le protocole des affaires étrangères pour tout détenteur d'un passeport diplomatique.

Je ne connaissais pas cette nouvelle mesure qui n'avait pas été publiée. Je ne pouvais donc pas m'embarquer pour le vol Air France de ce soir.

Il est ainsi réservé pour un prochain vol.

Je rappelle que je ne suis ni membre du gouvernement déchu, ni sur la liste d'interdiction de voyage de la CRIEF »

Le président du PADES devient ainsi le premier leader politique à être empêché de quitter le pays sous le CNRD. Espérons qu'on ne va répéter les erreurs du passé.

Kèfina Diakité

RPG Arc-en-ciel

Ces départs qui ne passent pas inaperçus

Au lendemain de la Convention extraordinaire du RPG Arc-en-ciel (ancien parti au pouvoir), l'on annonce des départs significatifs du parti fondé par le professeur Alpha Condé.

Le 31 mars dernier, on le sait, au cours de ladite convention, Dr Ibrahima Kassory Fofana, ancien Premier ministre, a été officiellement installé à la tête du Comité exécutif provisoire du parti. Ce qui, visiblement, n'aura pas plu à tout le monde. Des ténors comme Amadou Damara Camara, Dr Mohamed Diané, Diakaria Koulibaly et Ibrahima Kourouma ont été parmi les grands absents à cette convention.

Malick Sankhon, ancien Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

(CNSS), a lui été investi le mercredi dernier président d'un tout nouveau parti dénommé «Guinée unie».

Des rumeurs donnent aussi Oyé Guilavogui partant pour prendre la tête d'une formation politique autre que le RPG Arc-en-ciel. C'est le même cas de figure pour l'ancien ministre des Hydrocarbures Diakaria Koulibaly ou encore l'ex-ministre de l'Enseignement supérieur Abdoulaye Yéro Baldé qui, en février 2020, avait annoncé sa démission du gouvernement Kassory en ces termes: « J'ai

décidé, en accord avec ma conscience de démissionner du gouvernement... Je vous remercie de la confiance placée en ma modeste personne et je crois vous avoir servi avec loyauté et abnégation. Je reste et demeure membre du RPG pour continuer à contribuer aux idéaux qui m'ont amené à adhérer à ce parti ». Comment le voit, la donne politique a entre-temps changé fondamentalement dans le pays.

La question que beaucoup se posent cependant est celle de savoir si ces départs non



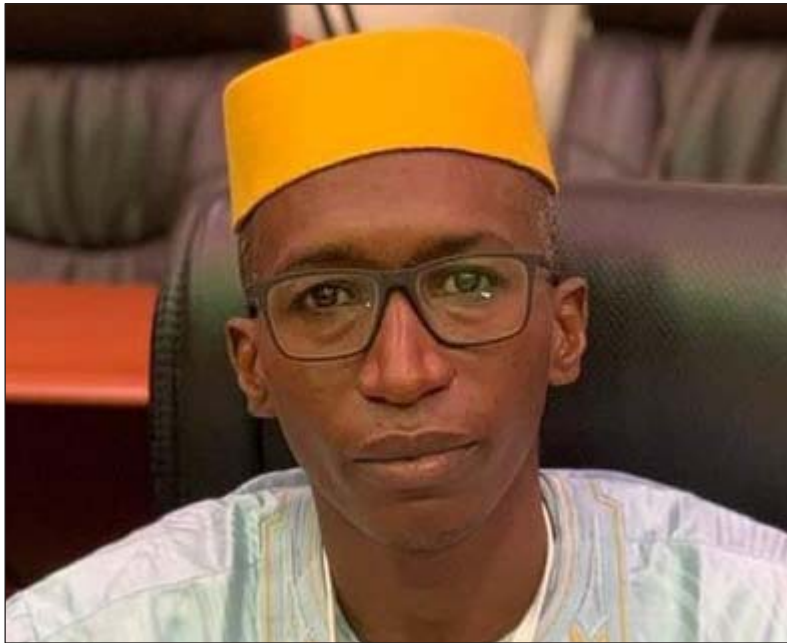
négligeables du RPG Arc-en-ciel vont entraîner, dans les semaines et les mois à venir, d'autres défections pour affaiblir le parti jaune. Les prochaines

élections nous permettront certainement de répondre à cette pertinente question.

Kèfina Diakité

Durée de la transition Un conseiller national recadre le colonel Amara Camara du CNRD

Ahmed Tidiane Sylla est membre du CNT et de l'UFR de Sidya Touré. Il a cru devoir réagir à la communication du colonel Amara Camara du CNRD dans l'émission "Débat africain" de RFI animée par Alain Foka le dimanche 10 avril.



« J'ai suivi avec attention ce dimanche 10 avril 2022 la communication sur RFI du Colonel Amara Camara dans l'émission le "Débat Africain" du célèbre journaliste Alain Foka sur le thème "Afrique de l'Ouest : quelle est l'efficacité des sanctions de la #CEDEAO ?" »

À la brûlante question liée au délai de la transition et de la responsabilité du #CNRD dans la fixation de cette durée, les réponses apportées par le Ministre ne me semblent pas être conformes à la Charte de la Transition qui tient lieu de Constitution en cette période transitoire. Cette Charte promulguée le 27 septembre 2021 définit au Titre II (chapitre 1er, chapitre 2, Chapitre 3 et Chapitre 4) les prérogatives et missions des organes de la transition dont : le CNRD (Comité National du rassemblement pour le Développement), le Président de la transition, du Gouvernement de la Transition et du CNT (Conseil national de la transition). Lors de ce débat, le colonel laisse entendre ceci : « conformément à la charte de la transition, c'est un travail qui relève du CNT ». Alors que les missions du CNT sont clairement définies par les dispositions de l'article 57 de la Charte qui sont :

« Article 57 : le Conseil National de la Transition a pour missions :

- d'élaborer et de soumettre pour adoption par référendum, le projet de la constitution ;
- d'élaborer, examiner et adopter les textes législatifs ;
- de suivre la mise en œuvre de la feuille de route de la transition ;

- de contribuer à la défense et à la promotion des Droits de l'Homme et des libertés publiques ;

- de contribuer à la réconciliation nationale »

Pourtant dans le même entretien, le Ministre Amara Camara fait une surprenante déclaration qui nous impose au respect des missions des différents organes. « Nous voulons respecter la séparation des pouvoirs et donner à chacun (organe) le rôle qu'il doit jouer dans la transition pour que nous parvenions à une solution normale ». Ainsi on peut dire que l'article 57 indique clairement les missions, le rôle et les limites des pouvoirs du CNT.

Il est à noter que sur la question de la fixation du délai et du chronogramme de la transition, une confusion semble s'emparer de l'opinion, mais volontairement entretenue par des autorités suite à leurs prises de parole dans les medias. C'est l'interprétation de l'art 77 de la charte visant à donner au CNT la compétence relative à la détermination de la durée de la transition. Alors que la compétence de détermination de la durée de la transition est clairement attribuée au CNRD et aux Forces vives de la nation par l'article 77 de la Charte qui dispose que : « La durée de la transition sera fixée de commun accord entre les forces vives de la Nation et le Comité National du Rassemblement pour le développement ».

Il résulte de cet article que le CNT n'est absolument pas concerné par la détermination de la durée de la transition pour plusieurs raisons :

- La Charte fait clairement

une différence entre le CNT et les Forces vives de la Nation. Pour preuve, la détermination de la durée de la transition qui relève de la compétence du CNRD et des Forces vives de la Nation est totalement absente de la mission du CNT définie par l'article 57 de la Charte.

- Le préambule aussi en son alinéa 4, fait la différence entre le CNT et les Forces vives de la Nation en ces termes : « Prenant acte des propositions et recommandations des différentes composantes des forces vives de la Nation ; ».

- Avec cette disposition du préambule, il faut juste constater que la Charte avait mentionné les Forces vives de la Nation et sa singularité consacrée par la publication de la Charte bien avant la mise en place du CNT.

Il faut également observer que l'article 77 de la Charte n'a pas mentionné l'adoption (le vote) de la durée de la transition. Il a mentionné que : « la détermination de la durée sera fixée par commun accord entre le CNRD et les Forces vives de la Nation ». Ce qui exclut totalement le CNT du fait que ce dernier n'adopte rien par « commun accord », mais par vote, dont les conditions de majorité sont fixées par la Charte », a écrit Ahmed Tidiane Sylla, Conseiller National de la Transition.

Tidiane Diallo

Après le retour d'Alpha Condé Le FNDC demande l'ouverture du procès des crimes de sang

Dans un communiqué publié le 9 avril, la coordination nationale du FNDC demande l'ouverture du procès des crimes de sang après le retour de l'ancien président Alpha Condé.



« La coordination nationale du FNDC a pris acte du communiqué numéro 009 du CNRD, en date du 8 avril 2022, annonçant le retour en Guinée, de l'ancien président Alpha Condé après son séjour médical aux Émirats Arabes Unis.

La Coordination Nationale du FNDC, fidèle à ses principes et engagements, invite les autorités judiciaires à tout mettre en œuvre pour ouvrir, sans délai, le procès des crimes de sang afin de donner suite aux nombreuses plaintes et dénonciations faites par les familles des victimes de la lutte contre le 3ème Mandat

et le collectif des avocats du FNDC contre Alpha Condé et ses sbires.

La Coordination nationale du FNDC interpelle le CNRD, le gouvernement et les autorités judiciaires à inscrire le traitement de ces dossiers parmi les actions prioritaires de la Transition afin de mettre un terme à l'impunité qui gangrène notre pays depuis belle lurette.

Ensemble Unis et Solidaires Nous Vaincrons », a écrit la **Coordination Nationale du FNDC.**

Tidiane Diallo

Mali

La Russie met son veto à l'ONU sur une demande d'enquête sur le massacre présumé de Moura

La Russie a bloqué une demande du Conseil de sécurité d'avoir des enquêtes indépendantes sur le massacre présumé de Moura au Mali. La demande, rédigée par la France, avait été soumise au Conseil de sécurité vendredi, mais selon plusieurs diplomates, Moscou s'y est opposé, soutenu par Pékin.

La déclaration proposée au Conseil de sécurité soulignait la « profonde préoccupation » de ses membres « face aux allégations de violations et atteintes aux droits humains au Mali » et réclamait « des

enquêtes approfondies et indépendantes pour établir les faits, trouver les responsables et les traduire en justice ».

Mais la Russie et la Chine ont mis leur veto. Selon des sources diplomatiques jointes par l'AFP, Moscou et Pékin ont jugé « prématuré » un texte dont elles « ne voyaient pas la nécessité », puisqu'une enquête était ouverte par les autorités de Bamako.

Exécutions sommaires Selon un rapport de l'ONG Human Rights Watch, **300 civils de Moura** auraient été victimes d'exécutions sommaires de la part des soldats maliens,

associés à des combattants étrangers. Les autorités de Bamako affirment de leur côté avoir « neutralisé » 203 jihadistes.

Une version malienne mise en doute vendredi par le ministre français des Affaires étrangères, tandis que la diplomatie russe félicitait Bamako pour une « victoire importante » contre le « terrorisme », qualifiant de « désinformation » les allégations sur le massacre de civils par les forces maliennes et l'implication de mercenaires russes dans l'opération.

RFI

Recrutement du sélectionneur de l'équipe nationale Ce qu'en pense l'ancien international Lucien Beindou Guilao

Dans une interview accordée à Mediaguinee, l'ancien international du Syli national, Lucien Beindou Guilao, s'est prononcé entre autres sur le processus de recrutement d'un nouveau sélectionneur de l'équipe nationale A lancé par le Comité Normalisation (CONOR).

« Je ne comprends pas ce qui amène la Féguifoot à faire un appel à candidatures exclusivement réservé aux locaux. Elle se crée des complications toute seule. Elle aurait pu faire un appel à candidature classique et se fixer en interne des limites. De toutes les façons, elle est la seule à savoir ce qu'elle souhaite pour le Syli national pour les 5 prochaines années. L'argument financier ne tient pas en ce qui me concerne. Nous souhaitons avoir une équipe nationale compétitive et pour cela, il nous faut des compétences d'un certain niveau. Si nous les avons localement, nous les choisissons. Dans le cas contraire, on va les chercher ailleurs. Choisir un entraîneur local pour le sous payer est une option qu'il faut écarter. Je suis foncièrement contre cette pratique. Choisir un entraîneur local pour ne pas le payer à temps est contre-productif. Choisir un entraîneur local et ne pas le mettre dans des conditions matérielles que le

haut niveau exige est dangereux. Le coach Lappé en sait quelque chose. De toutes les façons, s'ils font les choses à l'envers, il va falloir qu'ils assument lorsque ça ira mal. Ils vous diront que le Cameroun a pris un local en la personne de Rigobert Song, mais ils ne vous diront pas que l'adjoint de Song, celui qui planifie et fait les entraînements est étranger, qui a été l'adjoint de Claude Leroy au Congo, qui a dirigé les sélections du Kenya et de la Guinée Equatoriale. Ils ne vous diront pas non plus que les Lions vont bénéficier des services de l'un des meilleurs préparateurs physiques au monde, un certain Raphaël Fèvre. Autant il faut avoir une équipe performante sur le terrain, autant il en faut en dehors du terrain. Aucun trophée ne se gagne au hasard. Le Hafía c'était ça, le Syli de 76, c'était pareil. Les joueurs et le staff étaient très bons », a réagi **Lucien Beindou Guilao**.

Tidiane Diallo

Côte d'Ivoire

A Duékoué, Gbagbo rend hommage aux victimes de la crise postélectorale

« Paix et réconciliation. » C'est le message de Laurent Gbagbo, qui termine une visite à Duékoué. La ville de Côte d'Ivoire a accueilli vendredi dans une liesse populaire l'ancien chef de l'État ivoirien, onze ans après les violences de la crise postélectorale de 2010-2011. À l'époque, les régions de l'Ouest ivoirien ont particulièrement été marquées par les tueries, avec au moins 1 000 morts selon les Nations unies, dont plus de 800 pour la seule ville de Duékoué. Avec notre envoyé spécial à Duékoué, **Sidy Yansané** « Je lance un message de paix et de réconciliation », a conclu Laurent Gbagbo, dans son discours aux populations de Duékoué quelques heures après

s'être recueilli sur les fosses communes de la ville, notamment celle du quartier Carrefour, tristement célèbre pour les tueries de masse de 2011. Des milliers de résidents, rejoints par des habitants venus des communes voisines, ont reçu celui qu'ils appellent encore « leur leader » dans une grande allégresse, au point de déborder le service d'ordre par moment. Une ambiance de fête, mais aussi beaucoup d'émotion, car étaient également présentes de nombreuses personnes ayant perdu des proches durant la crise postélectorale. Accompagné de son épouse Nady Bamba et des figures de son nouveau parti PPA-CI, Lau-

rent Gbagbo a déposé une gerbe de fleurs au pied d'une stèle commémorative. Un lieu qui ne doit rien au hasard : c'est sous cette stèle que se trouve l'une des plus importantes fosses communes de Duékoué. Les résidents du quartier l'ont beaucoup répété : la présence de l'ex-chef d'État les aide à panser leurs blessures. La ville de l'Ouest ivoirien est souvent qualifiée de « martyre », à cause des 817 personnes assassinées les 28 et 29 mars 2011, essentiellement issues de l'ethnie guéré, considérée favorable au camp Gbagbo. Des tueries causées suite à l'offensive des forces rebelles soutenant l'actuel chef de l'État Alassane Ouattara.

RFI

FNDC

Sékou Koundouno tient à la déclaration des biens des membres du CNRD et du Gouvernement

Dans une nouvelle tribune publiée dans la presse, Sékou Koundouno, responsable des stratégies et planification du CNRD, revient sur la non déclaration des biens des membres du CNRD et du gouvernement de transition dirigé par Mohamed Béavogui. Il se demande quel intérêt le CNRD a à gagner en refusant de faire déclarer les biens des membres de son gouvernement.

« Pourquoi la déclaration des biens ne figure-t-elle pas dans la charte de la transition élaborée par le CNRD ? Est-ce une omission ? Est-ce par ignorance de la portée d'un tel acte ? Est-ce un acte prémédité pour se couvrir de possibles enrichissements ?

Les démocrates sont appelés à se poser des questions légitimes. Cet état de fait tarabouste l'esprit de moult observateurs sur la volonté réelle des nouvelles autorités de la transition à lutter contre la corruption sous toutes ses formes et à moraliser la vie publique.

La déclaration des biens par les membres du gouvernement doit être primordiale pour le CNRD. Du moins, s'il compte sincèrement mener sa lutte contre la corruption, la gabegie financière et que sais-je encore. Faire de cela une réalité passe forcément par l'obligation pour les membres du gouvernement de déclarer leurs biens.

Outre le fait que cela soit une coutume républicaine pour tous les dirigeants du monde, la déclaration des biens doit être obli-



gatoire pour le CNRD pour la simple et unique raison que le président Mamadi Doumbouya, dans son discours de prise de pouvoir, s'est farouchement attaqué à la corruption. La création de la CRIEF est certes une des volontés traduites par le CNRD à lutter contre la corruption, mais il est obligatoire qu'il demande aux membres de son gouvernement de déclarer leurs biens.

Quand le colonel Doumbouya a pris le pouvoir le 5 septembre dernier, il connaissait bien les préoccupations de ses concitoyens. On peut citer un extrait de son premier discours :

« L'instrumentalisation des institutions républicaines, de la justice, le piétinement des droits des citoyens, l'irrespect des principes démocratiques, la politisation à outrance de l'administration publique, la gabegie financière, la pauvreté et la corruption endémique ont amené l'armée guinéenne, à travers le Comité national du rassemblement et du développement (CNRD), à prendre ses responsabilités. »

Ce constat était partagé par la totalité de la population de notre pays. Il faut alors qu'il fasse de la déclaration des biens des membres de son gouvernement une priorité, en vue d'être en cohérence avec lui-même et avec ses principes. C'est la moindre des choses qu'il puisse faire vu toutes ces annonces et promesses qu'il a formulées à l'endroit du peuple. Le peuple attend de

lui de grandes choses, et la déclaration des biens en est une.

Le peuple de Guinée doit savoir ce que possédaient les membres du CNRD et du gouvernement lorsqu'ils sont entrés en fonction. Cette opération permet au peuple d'avoir une vision claire de leurs biens et d'évaluer l'évolution de leur patrimoine lors de leur passage en fonction.

Pour une question d'éthique, de morale mais aussi de cohérence dans les actions de lutte contre la corruption et de moralisation de la vie publique, chaque responsable devrait s'acquitter pour se couvrir de tout soupçon d'enrichissement car la CRIEF est une juridiction spéciale mais permanente.

En effet, ils peuvent être confrontés à la justification de leur patrimoine individuel à la fin de la transition car les crimes économiques sont imprescriptibles.

Il est donc impératif pour le CNRD de procéder à la déclaration des biens des membres du gouvernement s'il veut que le peuple les prenne au sérieux dans leur lutte contre la corruption et de la récupération des biens de l'État. Car, on ne peut pas nettoyer le péril fécal avec de l'urine et s'attendre à de la propreté. », a écrit Sékou Koundouno, responsable des stratégies et planification du FNDC.

Kéfina Diakité



Les Témoins de Jéhovah expliquent où trouver le véritable espoir alors qu'un nouveau sondage révèle le déclin mondial de l'espoir et du bonheur.

Alors que l'espoir et le bonheur continuent de décliner dans le monde, les Témoins de Jéhovah invitent le public à une conférence en ligne gratuite intitulée « Où pouvez-vous trouver le véritable espoir ? », le 10 avril 2022.

L'enquête « Fin d'année » 2021 de l'institut Gallup a révélé qu'en plus des personnes du monde entier signalant une baisse de leur bonheur et de leur espoir, la pandémie affecte toujours les craintes et les attentes des gens. « Face à 2022, la perception est que nous sommes plutôt dans une situation chronique sans une fin claire », a déclaré le président de Gallup, Kancho Stoychev.

En revanche, la conférence des Témoins intitulée « Où pouvez-vous trouver le véritable espoir ? » offrira une base solide pour une perspective positive. Ce programme de 30 minutes fournira des raisons concrètes de faire confiance en l'espoir promis dans la Bible. Cette conférence est la première de deux événements spéciaux organisés en avril par les Témoins par visioconférence dans les 119 297 assemblées des Témoins de Jéhovah du monde entier.

« La Bible décrit un avenir sans douleur, sans souffrance, et même sans mort, ici même sur terre », a déclaré Thierry Pourthié, porte-parole des Témoins de Jéhovah en Guinée. « Beaucoup de gens sont surpris d'apprendre que le projet originel de Dieu est que les gens vivent en parfaite santé dans des conditions parfaites sur terre. Son projet n'a jamais changé et sera bientôt réalisé. La conférence présentera un certain nombre de raisons solides pour lesquelles nous pouvons avoir foi dans les promesses de la Bible ».

Le public est également invité à la commémoration annuelle de la mort de Jésus-Christ, le soir du 15 avril 2022. C'est l'événement le plus important de l'année pour les Témoins de Jéhovah. Pour l'événement virtuel de l'année dernière, plus de 8,6 millions de Témoins ont accueillis plus de 12,6 millions de visiteurs. L'assistance totale de 21 367 603 personnes a été marquée par une augmentation de 19,7% par rapport à 2020. Cette année encore, le Mémorial se présentera sous un format virtuel.

L'assistance aux deux programmes est gratuite, et aucune inscription n'est requise. Des informations sur la participation locale sont disponibles sur jw.org.